

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC8)

PRÉVENTION DE L'ABATTAGE, DU PRÉLÈVEMENT ET DU COMMERCE ILLÉGAUX
D'OISEAUX MIGRATEURS

UNEP/CMS/COP15/Doc.26.1

RECOMMANDATIONS POUR LA COP15

Le Conseil scientifique recommande d'adopter le projet de résolution et les décisions avec les modifications spécifiées ci-dessous.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Le Comité de session a remercié le Secrétariat et plus particulièrement l'UE, l'Australie et le Royaume d'Arabie saoudite pour leur soutien dans la mise en place des différents groupes de travail de l'IKB déjà opérationnels dans le cadre de cette résolution. Il a également mentionné que l'Atlas eurasien-africain des migrations contient un module consacré à la capture intentionnelle d'oiseaux migrateurs, soulignant que ces informations peuvent être pertinentes pour les travaux du MIKT. Le Comité de session a noté que la décision 15.CC relative au Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique s'adresse actuellement aux Parties et aux non-Parties, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres organisations concernées, mais pas au Secrétariat. Il est recommandé d'ajouter un nouveau projet de décision adressé au Secrétariat afin de soutenir les réunions et la mise en œuvre du programme de travail du groupe de travail.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Deux corrections orthographiques ont été faites, **en anglais seulement**, au mandat du Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique (ITTEA) à la page 18 du document (annexe à la résolution 11.16 (Rev.COP14)).

Au paragraphe 5 du projet de résolution, il est suggéré de réintroduire la référence au mandat du MIKT qui avait été supprimée lors de la COP12 (pages 17-18 du document) :

5. *Invite* le Secrétariat à convoquer un groupe spécial intergouvernemental de lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée⁵ en collaboration avec les Secrétariats de l'AEWA, du MdE Rapaces, de l'AEMLAP et de la Convention de Berne, impliquant les Parties méditerranéennes, l'Union européenne, d'autres Parties intéressées, y compris celles extérieures à la région, et d'autres parties prenantes telles que BirdLife International et la Fédération des associations de chasse et de conservation de l'UE (FACE), conformément au mandat figurant à l'annexe 1, et pour faciliter la mise en œuvre des lignes directrices et plans d'action existants, de toute nouvelle ligne directrice et tout nouveau plan d'action nécessaires concernant la Méditerranée (et en particulier le Plan stratégique de Rome 2020-2030 : « Éradiquer la mise à mort, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages en Europe dans la région méditerranéenne »), et à examiner si de nouvelles lignes directrices, plans d'action ou autres recommandations sont nécessaires pour répondre à des problèmes particuliers ;

Il est suggéré de joindre au projet de résolution tous les mandats des groupes de travail existants .

Au milieu de la page 15, il est suggéré d'ajouter la référence préambulaire suivante à BirdLife International / Euronatur (2025) The Killing 3.0 et au récent article de BirdLife sur la mortalité des oiseaux migrateurs africains-asiatiques :

Se félicitant également des conclusions de BirdLife International et EuroNatur (2025) : Évaluation des progrès réalisés dans l'éradication de l'abattage, de la capture et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages en Méditerranée et en Europe¹, qui soulignent que les pays doivent intensifier considérablement leurs efforts pour parvenir à une réduction minimale de 50 pour cent de l'IKB d'ici 2030.

Notant avec inquiétude que des travaux récents coordonnés par BirdLife International (Serratosa et al. 2024) ont révélé que 38 pour cent des grands oiseaux migrateurs suivis sur la voie de migration Afrique-Eurasie dont la cause du décès a pu être déterminée ont été tués illégalement,

Dans le préambule au milieu de la page 16 du document, il est proposé d'ajouter une référence actualisée au plan de travail du MdE Rapaces :

Tenant compte du Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027, en particulier de l'Objectif 2.1.b : «D'ici à la MOP8, les Parties mettent en place et/ou maintiennent des systèmes adéquats permettant de faire des estimations réalistes de toutes les formes de prélèvement des oiseaux d'eau, y compris les prélèvements illégaux, au niveau national. » et 2.2.e : « D'ici à la MOP9, les Parties qui ne l'ont pas encore fait mettent en œuvre des mesures visant à réduire et, dans la mesure du possible, à éliminer les prélèvements illégaux (conformément au paragraphe 4.1.6 du Plan d'action de l'AEWA) », et du Plan d'action du MdE Rapaces, en particulier de l'Action prioritaire 4a « Protéger toutes les espèces de l'abattage illicite, y compris l'empoisonnement, le tir, la persécution et l'exploitation non durable » activité 1.2 visant à garantir que la législation protège tous les oiseaux de proie contre l'abattage délibéré, la perturbation, la collecte d'œufs, le prélèvement dans la nature et le commerce, et 1.3 visant à interdire les poisons,

Un nouveau projet de décision est proposé :

GRUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES PRÉLÈVEMENTS ILLÉGAUX D'OISEAUX MIGRATEURS EN ASIE-PACIFIQUE

À l'adresse du Secrétariat

15.CC b) Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, soutiendra la coordination et l'organisation des réunions de l'ITTEA, selon les besoins, conformément au mandat du Groupe de travail.

¹ BirdLife International (2025) The Killing 3.0. Évaluation des progrès réalisés dans la lutte contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages en Méditerranée et en Europe. Évaluation complète des progrès réalisés dans la réduction de l'abattage illégal d'oiseaux (IKB) en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.